



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2022
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques démographiques

Statistiques démographiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2022/324 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, rend compte des activités menées dans le domaine des statistiques démographiques par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Il dresse le bilan annuel de l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, une attention particulière étant portée aux points suivants : les répercussions négatives de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la mise en œuvre du Programme ; le soutien direct apporté aux agents recenseurs à la demande des États Membres ; le renforcement des capacités nationales en matière de recensement grâce à l'organisation d'ateliers régionaux ; l'aide apportée aux pays pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission de statistique en matière de création de registres statistiques nationaux de la population. Il fait le point sur l'exécution du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique et décrit notamment les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et sur la production de statistiques de l'état civil exactes et fiables, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Programme en Afrique. Il retrace également les travaux menés par le Groupe technique consultatif pour l'estimation de la mortalité due à la COVID-19, mis en place par l'Organisation mondiale de la Santé et le Département des affaires économiques et sociales. Il présente enfin des informations sur les statistiques démographiques qui ont été recueillies au moyen des questionnaires servant à établir l'*Annuaire démographique* et sur les activités liées au renforcement des capacités relatives à la mise en œuvre de la méthode de délimitation des zones urbaines et rurales à des fins statistiques internationales et régionales.

La Commission est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2023/1.



I. Introduction

1. Établi en application de la décision 2022/324 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le présent rapport rend compte des activités que la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a menées dans le domaine des statistiques démographiques entre mars et décembre 2022.

II. Exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020

2. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 a été approuvé par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session et adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2015/10. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 repose sur le principe que les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données nécessaires à la planification efficace du développement et à la prise de décisions objectives, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a pour but d'amener chaque État Membre à effectuer au moins un recensement de la population et des logements entre 2015 et 2024 ou à produire d'autres statistiques de recensement portant sur de petites zones, et à diffuser les statistiques en résultant de manière aussi exhaustive et globale que possible.

3. À sa cinquante-troisième session, organisée en mars 2022, la Commission de statistique a examiné le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020. Dans sa décision 53/107, la Commission s'est déclarée préoccupée par l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'exécution du Programme et a demandé instamment à tous les États Membres de procéder à un recensement de leur population et de leurs logements ou de produire des statistiques détaillées portant sur de petites zones analogues à celles qui sont obtenues au moyen de recensements, dès que les circonstances le permettraient, et de continuer à mobiliser des ressources financières et humaines à cette fin. Par ailleurs, elle a prié la Division de statistique, en sa qualité de secrétariat du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, de continuer à suivre la mise en œuvre du Programme, de continuer à établir des plateformes permettant aux pays d'organiser des échanges d'expérience, de pratiques et d'enseignements tirés des recensements de la population et des logements organisés pendant la pandémie de COVID-19, et de poursuivre l'élaboration du cadre méthodologique des recensements de la population et des logements.

4. La Division de statistique a continué à suivre les recensements menés dans le monde entier pendant la période de référence de mars à décembre 2022 et à recueillir des informations sur ces activités. Elle a élaboré et réalisé une étude ciblant les pays/zones qui avaient initialement prévu d'effectuer un recensement de la population et des logements en 2020 ou 2021, ces deux années ayant été fortement recommandées comme années de recensement pour permettre des comparaisons régionales et internationales. Une majorité de pays/zones se sont conformés à cette recommandation, qui a malheureusement coïncidé avec le début de la pandémie de COVID-19. En octobre 2022, au moment de la rédaction du présent rapport, l'enquête était toujours en cours. Les résultats préliminaires indiquent qu'un nombre important de pays et de zones s'efforcent de procéder au recensement de la population et des logements avant la fin 2024. Des inquiétudes subsistent toutefois quant à la

couverture du recensement et à la qualité générale des opérations de recensement et des statistiques qui en résultent. Les résultats détaillés seront présentés sous la forme d'un document de référence joint au présent rapport¹.

5. La Division de statistique organisera également une troisième réunion du groupe d'experts des Nations Unies sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités de recensement à New York du 12 au 14 décembre 2022. Les conclusions et recommandations issues de la réunion du groupe d'experts seront soumises sous la forme d'un document de référence joint au présent rapport.

6. Le rapport final sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 sera soumis par le Secrétaire général à la cinquante-cinquième session de la Commission de statistique en 2024. Il sera modifié en fonction des résultats du suivi des recensements d'ici à la fin de l'année 2024 – la fin officielle de la série de recensements de 2020 – et cette modification sera soumise, au moment du lancement du Programme mondial sur les recensements de la population et des logements de 2030, à la cinquante-sixième session de la Commission de statistique en 2025.

7. En ce qui concerne le renforcement des capacités de recensement pendant la pandémie, la Division, en collaboration avec le Bureau régional pour les États arabes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, a organisé un atelier sur la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 pour les pays arabophones, à Alger du 5 au 8 décembre 2022. Les conclusions et recommandations issues de cet atelier seront soumises sous la forme d'un document de référence joint au présent rapport.

8. Au cours de la période considérée, la Division a achevé l'établissement du rapport technique sur l'évaluation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au moyen de recensements de la population et des logements et d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil, et organisé un atelier national sur le sujet, à la demande de l'INE Guatemala, du 24 au 28 octobre 2022.

9. Dans sa décision 53/107, la Commission de statistique a appuyé l'initiative consistant à encourager les autorités nationales de statistique à envisager de créer des registres statistiques nationaux de la population en se fondant sur le fichier maître du cycle de recensements de 2020 – dans le plein respect des dispositions des Principes fondamentaux de la statistique officielle fixés par la résolution 68/261 de l'Assemblée générale, s'agissant notamment de la protection de la confidentialité et du caractère privé des dossiers individuels –, des dispositions juridiques claires et sans ambiguïté devant être appliquées, qui n'autorisent l'exploitation du Registre statistique national de la population qu'aux seules fins de la compilation de statistiques agrégées. À cet égard, la Division de statistique a achevé l'élaboration du *Manuel sur les recensements de la population et des logements fondés sur les registres*, présenté à la Commission de statistique à sa cinquante-troisième session. En outre, elle a soutenu l'application du *Manuel* en coorganisant une conférence nationale au Chili autour du thème « Vers le prochain chapitre de la construction des statistiques officielles : utilisation des registres administratifs pour la production de statistiques démographiques », qui s'est tenue à Santiago du 18 au 20 octobre 2022.

10. En coopération avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (SIAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la

¹ Les documents de référence mentionnés dans le présent rapport devraient être disponibles d'ici à la fin janvier 2023.

Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation de coopération économique, la Division de statistique a organisé une formation virtuelle sur les recensements de la population et des logements fondés sur les registres, du 25 au 27 octobre 2022. La formation avait pour base le *Manuel sur les recensements de la population et des logements fondés sur les registres* et les publications méthodologiques de la Conférence des statisticiens européens². Les participants étaient des techniciens, des statisticiens et des démographes des bureaux nationaux de statistique, dont les principales responsabilités sont de planifier ou de réaliser le recensement de la population et des logements des pays de l'Organisation de coopération économique³.

11. Comme lors des précédents cycles de recensements, la Division de statistique continuera d'organiser des ateliers virtuels en vue de promouvoir les normes internationales pour les recensements de la population et des logements et ainsi de renforcer la capacité des pays à réaliser des recensements ou à produire des statistiques portant sur de petites zones et analogues à celles obtenues au moyen des recensements, et à contribuer au suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des calendriers et programmes détaillés ainsi que des informations précises sur les pays et partenaires participants seront régulièrement mis en ligne sur le site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

12. En collaboration avec le FNUAP, le United States Bureau of the Census et la Banque mondiale, la Division de statistique assure la coordination des activités liées au recensement de la population et des logements par l'intermédiaire du Comité international de coordination des recensements, qui se réunit au moins deux fois par an.

13. La Division de statistique continuera également de suivre l'incidence de la COVID-19 sur la conduite du cycle 2020 de recensements de la population et des logements, ainsi que sur la qualité des statistiques obtenues, et de collecter des informations et faire rapport à ce sujet.

III. Mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique

14. À sa cinquante et unième session organisée en mars 2020, la Commission de statistique, dans sa décision 51/113, a soutenu le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, une approche globale de l'enregistrement des faits d'état civil, de l'établissement des statistiques d'état civil et de la gestion de l'identité, qui s'inscrit dans le prolongement du cadre méthodologique existant pour l'enregistrement des faits d'état civil et la production des statistiques de l'état civil. La Commission a exhorté les États Membres à mettre en œuvre ce programme à titre prioritaire.

15. L'équipe spéciale du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique a été créée pour coordonner le travail au niveau du système des Nations Unies et pour faciliter la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique sur le terrain. L'équipe spéciale est présidée par la Division de statistiques, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations

² Voir *Guidelines on the use of registers and administrative data for population and housing censuses* (publication des Nations Unies, 2018) et *Guidelines for assessing the quality of administrative sources in censuses* (publication des Nations Unies, 2021).

³ Afghanistan, Azerbaïdjan, Iran (République islamique d'Iran), Kazakhstan, Kirghizistan, Pakistan, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan et Ouzbékistan.

Unies pour le développement (PNUD) et comprend également l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la CESAP, le FNUAP, l'initiative Global Pulse de l'ONU, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'équipe spéciale a adopté son programme de travail pour 2022 en janvier 2022 et se réunit une fois tous les deux mois pour en suivre la mise en œuvre. Le secrétariat de l'équipe spéciale, qui est composé de la Division, de l'UNICEF, du PNUD et de la CEA, se réunit chaque semaine. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique s'est concentrée sur les activités lancées dans 13 pays pilotes en Afrique⁴ et sur le soutien aux équipes de pays des Nations Unies dans ces pays en matière d'évaluation rapide et de soutien technique.

16. En outre, le secrétariat de l'équipe spéciale a organisé une manifestation parallèle lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique dans deux États Membres (Cambodge et Cameroun). Cette manifestation a permis de faire le point sur le développement de l'infrastructure gouvernementale visant à assurer l'enregistrement universel de tous les faits d'état civil⁵ en vue de produire des statistiques d'état civil périodiques, fiables, précises et exhaustives et de garantir une identité juridique pour tous de la naissance à la mort⁶.

17. Les représentants de l'équipe spéciale ont participé à la réunion du groupe d'experts de la sixième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil organisée à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 2022, une manifestation à laquelle ont participé plus de 500 experts du continent africain chargés de préparer les débats et les travaux de la Conférence des ministres⁷. Le groupe d'experts a recommandé aux pays africains d'adopter une approche globale et interopérable de l'enregistrement des faits d'état civil ou de renforcer ladite approche, conformément aux recommandations du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique⁸, en vue d'atteindre la cible 16.9 des objectifs de développement durable (garantir à tous une identité juridique d'ici à 2030).

18. L'équipe spéciale continue d'assurer un suivi systématique de l'incidence de la pandémie de COVID-19, en particulier sur le fonctionnement et la tenue des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de production de statistiques de l'état civil pendant la pandémie de COVID-19, les conséquences à court et à long terme de la pandémie sur l'enregistrement des faits d'état civil et, au-delà de la pandémie de COVID-19, garantir l'enregistrement universel de tous les faits d'état civil et la production de statistiques exhaustives, fiables et périodiques dans ce domaine. Ces résultats sont disponibles sur le site Web du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique⁹.

⁴ Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Kenya, Libéria, Mozambique, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone et Zambie.

⁵ Les faits d'état civil sont les naissances, les décès, les morts fœtales, les mariages, les divorces, les annulations de mariage, les séparations de corps, les adoptions, les légitimations et les reconnaissances.

⁶ Voir <https://unstats.un.org/legal-identity-agenda/meetings/2022/unlia-unga-side>.

⁷ Voir <https://www.uneca.org/events/data-and-statistics/experts-group-meeting-of-the-6th-conference-of-african-ministers>.

⁸ Voir https://www.uneca.org/sites/default/files/ACS/6CoMRCR/19122022_en_egm-on-crvs-com6-recommendations_final_002.pdf.

⁹ Voir : <https://unstats.un.org/legal-identity-agenda/>.

19. La Division de statistique continue d'assurer le secrétariat du Groupe mondial des registres et statistiques de l'état civil, et tient à jour le site Web correspondant¹⁰, qui contient des informations sur les activités menées par tous les membres du Groupe aux fins de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Le Groupe a donné des précisions sur divers projets et programmes menés par ses membres, en veillant à ce qu'une approche coordonnée soit adoptée et à ce que les normes et les recommandations internationales soient suivies.

20. Comme l'a signalé la Commission de statistique à sa cinquante-troisième session (voir E/CN.3/2022/9), le Département des affaires économiques et sociales et l'OMS ont créé le Groupe technique consultatif pour l'estimation de la mortalité due à la COVID-19, dont l'objectif principal est de les conseiller et de les appuyer dans le cadre des activités que ces entités mènent pour aider les États Membres à obtenir des estimations fiables du nombre de décès directement ou indirectement imputables à la pandémie. Le secrétariat du Groupe technique consultatif est assuré par la Division de statistique du Département et la Division de la population, conjointement avec l'OMS.

21. Pour s'acquitter de ses responsabilités selon une logique globale et multidimensionnelle, le Groupe technique consultatif a créé cinq groupes de travail :

- a) Le groupe de travail 1 sur les estimations de la mortalité mondiale ;
- b) Le groupe de travail 2 sur l'utilisation des enquêtes sur les ménages et des recensements de la population pour fournir des informations fiables sur la mortalité due à la COVID-19¹¹ ;
- c) Le groupe de travail 3 sur les systèmes d'enregistrement et de déclaration des décès, qui a présenté ses conclusions et recommandations à la Commission de statistique à sa cinquante-troisième session (E/CN.3/2022/9, par.11) ;
- d) Le groupe de travail 4 sur les données récapitulatives concernant le coût humain de la pandémie ;
- e) Le groupe de travail 5 sur l'inégalité de la mortalité due à la COVID-19 au sein des pays et d'un pays à l'autre.

22. Lors de l'examen des produits et des résultats des travaux du Groupe technique consultatif, les coprésidents du Groupe et les présidents des groupes de travail ont indiqué que le Groupe technique consultatif devait poursuivre ses travaux et proposer un réalignement de certains des groupes de travail. La proposition finale à cet égard sera soumise à l'approbation des hauts responsables du Département des affaires économiques et sociales et de l'OMS au début de 2023 et la décision sera présentée oralement à la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique.

IV. *Annuaire démographique*

23. Chaque année, la Division de statistique recueille, rassemble et diffuse des statistiques démographiques et sociales officielles concernant l'ensemble des pays et régions du monde. Les données sont recueillies au moyen d'une série de questionnaires annuels ou de questionnaires de recensement adressés aux bureaux nationaux de statistique. Elles concernent la répartition et la composition de la population en fonction de plusieurs critères, notamment : la population des villes et

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic/crvs/globalcrvs.html>.

¹¹ Les travaux de ce groupe sont présentés dans le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages (E/CN.3/2023/6), qui sera examiné au titre du point 3 c).

des agglomérations urbaines, la fécondité, la mortalité, la nuptialité, les flux migratoires annuels, le nombre de migrants d'après les recensements de la population, les caractéristiques des ménages, les caractéristiques des logements, les caractéristiques économiques et le niveau d'éducation. Ces statistiques sont généralement diffusées au moyen de l'*Annuaire démographique*, publié chaque année depuis 1948¹².

24. Les informations figurant au paragraphe 25 ci-dessous constituent une mise à jour du rapport présenté à la Commission de statistique à sa cinquantième session (E/CN.3/2019/23) et rendent compte de la disponibilité des statistiques de l'état civil recueillies auprès des bureaux nationaux de statistique, à savoir la disponibilité des principaux ensembles de données pour chaque fait d'état civil publiés dans l'*Annuaire démographique*, dont l'édition de 2021 a été publiée en 2022.

25. De manière générale, la disponibilité des statistiques de l'état civil, par thème, est la suivante : naissances vivantes selon la résidence urbaine/rurale, 73 % ; mortalité selon la résidence urbaine/rurale, 73 % ; naissances vivantes selon l'âge de la mère et le sexe de l'enfant, et mortalité selon l'âge et le sexe, 63 et 65 % respectivement ; mariages selon la résidence urbaine/rurale, 63 % ; mariages selon l'âge du marié et l'âge de la mariée, 48 % ; mortalité infantile selon la résidence urbaine/rurale, 62 % ; mortalité infantile selon l'âge et le sexe, 48 % ; divorces selon la résidence urbaine/rurale, 50 % ; mortalité fœtale tardive selon la résidence urbaine/rurale, 40 % ; naissances vivantes selon l'âge du père, 38 % ; avortements provoqués légalement, 27 % ; avortements provoqués légalement selon l'âge de la femme, 20 %.

26. Environ trois quarts des pays ou régions du monde ont soumis à l'ONU des statistiques globales sur le total des naissances et des décès. Toutefois, cette part diminue sensiblement si l'on introduit d'autres variables, telles que l'âge, ou d'autres unités de dénombrement des statistiques de l'état civil, telles que les mort fœtales.

V. Activités relatives à la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales

27. Dans sa décision 51/112, la Commission de statistique a approuvé la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales, tout en insistant sur le fait que cette méthode avait vocation non pas à se substituer aux définitions nationales des zones urbaines et rurales mais à les compléter. Par ailleurs, elle a demandé instamment que le rapport technique sur l'application de la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales soit publié dans les meilleurs délais. Conformément à cette décision, le *Manuel sur la méthode de délimitation des villes et des zones urbaines et rurales*, qui a été approuvé par la Commission de statistique à des fins d'élaboration de statistiques internationales et régionales, a été enrichi¹³. Le document a été avant tout conçu comme un guide pratique pour les producteurs et les fournisseurs de données et les statisticiens, afin de mettre à leur disposition les informations nécessaires pour appliquer cette méthode et assurer la cohérence et l'homogénéité de leurs activités de recueil et d'analyse des données.

¹² Les numéros de l'*Annuaire démographique* sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/index.cshtml>. Les données démographiques, en particulier celles qui ont trait aux recensements de la population et des logements, sont disponibles au fur et à mesure en ligne à l'adresse suivante : <http://data.un.org/>.

¹³ La mise à jour de 2021 est disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-02-20-499>.

28. La Division de statistique, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Commission européenne et Eurostat, a organisé un atelier sous-régional sur la mise en œuvre de la méthodologie du degré d'urbanisation dans les pays d'Asie du Sud-Est, à Bangkok du 28 novembre au 2 décembre 2022. Les participants sont des experts des bureaux nationaux de statistique et des agences géospatiales nationales. Le rapport issu de cet atelier sera soumis sous la forme d'un document de référence joint au présent rapport.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

29. **La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.**